

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Boules contre les fouines

Version actuelle: 1.0.0, établi le: 12.12.2019

Version remplacée: -, établi le: -

Région: CH

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial

Boules contre les fouines

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Répulsif pour les animaux vertébrés (taupes, campagnols mais aussi chats, chiens, fouines, gibier etc.)

Utilisations contre-indiquées

Utilisation possible sur les textiles, mais un test préalable est conseillé (risques de taches).

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse

Andermatt Biogarten AG
Stahlermatten 6
6146 Grossdietwil
Schweiz

N° de téléphone 062 917 50 00
e-mail info@biogarten.ch

Informations relatives à la fiche de données de sécurité

sdb_info@umco.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

145; de l'étranger: +41 44 251 51 51(Centre Suisse d'Information Toxicologique)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Informations relatives à la classification

Le produit ne satisfait pas aux critères de classification et d'étiquetage du Règlement (CE) N° 1272/2008, dit règlement CLP.

La classification et l'étiquetage sont basées sur les résultats des études toxicologiques réalisées sur le produit (mélange).

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Mentions de danger (UE)

EUH208 Contient 2-hydroxy-alpha,alpha,4-triméthylcyclohexaneméthanol, Citronellol. Peut produire une réaction allergique.

Informations relatives à l'étiquetage

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées en grande partie sur la solution d'imprégnation.

2.3 Autres dangers

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

3.2 Mélanges

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Boules contre les fouines

Version actuelle: 1.0.0, établi le: 12.12.2019

Version remplacée: -, établi le: -

Région: CH

Caractérisation chimique

inerte, granules sans poussière trempés avec produit représentatif

Composants dangereux

N°	Dénomination de la substance		Indications complémentaires	%
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)		
1	huile minérale blanche (pétrole)			
	8042-47-5 232-455-8 - 01-2119487078-27	Asp. Tox. 1; H304	>= 5,00 - < 10,00	% en poids
2	Huile d'eucalyptus citriodora hydratée, cyclisée (Huile CE (H/C))			
	1245629-80-4 - -	Eye Irrit. 2; H319	>= 5,00 - < 10,00	% en poids
3	éthanol			
	64-17-5 200-578-6 603-002-00-5 01-2119457610-43	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319	< 5,00	% en poids
4	2-hydroxy-alpha,alpha,4-triméthylcyclohexaneméthanol			
	42822-86-6 255-953-7 - -	Flam. Liq. 3; H226 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Chronic 3; H412	< 5,00	% en poids
5	Citronellole			
	106-22-9 203-375-0 - 01-2119453995-23	Eye Irrit. 2; H319 Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1B; H317	< 0,50	% en poids
6	acide-citrique			
	77-92-9 201-069-1 - -	-	< 2,50	% en poids

Pour le texte complet des phrases H et EUH mentionnées: voir article 16

N°	Note	Limites de concentration spécifiques	Facteur M (aiguë)	Facteur M (chronique)
3	-	Eye Irrit. 2; H319: C >= 50%	-	-

3.3 Autres informations

N° 4, 5 sont des composants de N° 2

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés et bien les laver avant réutilisation.

Après inhalation

Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit. Assurer un apport d'air frais.

Après contact cutané

En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse.

Après contact oculaire

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Boules contre les fouines

Version actuelle: 1.0.0, établi le: 12.12.2019

Version remplacée: -, établi le: -

Région: CH

Enlever les lentilles de contact. Rincer soigneusement à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes, les paupières bien écartées et en protégeant l'œil non affecté.

Après ingestion

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Donnée non disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié

Dioxyde de carbone; Mousse; extincteur à poudre; Eau pulvérisée

Agent d'extinction non approprié

Jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir un dégagement de: Monoxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO₂)

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Pour les secouristes

Donnée non disponible. Equipement de protection individuelle – cf. rubrique 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel, sciure). Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la section "considérations relatives à l'élimination".

6.4 Référence à d'autres rubriques

Informations concernant la manipulation en toute sécurité : voir rubrique 7. Informations concernant l'équipement de protection individuelle (EPI) voir rubrique 8. Informations concernant l'élimination : voir rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Indications pour l'utilisation en toute sûreté

Minimiser les risques dus à la manipulation du produit par des mesures de sécurité et de prévention appropriées. Les processus (mode opératoire) doit être conçu de façon à empêcher la libération de matières dangereuses ou un contact avec la peau en conformité avec les règles de l'art. Assurer une bonne aération des locaux, le cas échéant mettre en place une aspiration mécanique sur le lieu de travail.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Boules contre les fougères

Version actuelle: 1.0.0, établi le: 12.12.2019

Version remplacée: -, établi le: -

Région: CH

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Tenir à l'écart des aliments/des boissons/des fourrages. Après le travail et avant les pauses, se laver les mains et le visage. Ne pas inhaler les vapeurs. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger du gel.

Indications concernant le stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker avec des produits alimentaires. Ne pas stocker avec les aliments pour animaux.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites sur les lieux de travail

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE	
1	huile minérale blanche (pétrole)	8042-47-5	232-455-8	
	MAK (SUVA)			
	Weissöl, pharmazeutisch / Huile de paraffine*			
	VLE (courte durée)		mg/m ³	
	VLE (8h)	5 e	mg/m ³	
	Remarque/s	SSC		
2	éthanol	64-17-5	200-578-6	
	MAK (SUVA)			
	Ethanol / Ethanol			
	VLE (courte durée)	1920	mg/m ³	1000 ml/m ³
	VLE (8h)	960	mg/m ³	500 ml/m ³
	Remarque/s	SSC		
3	acide-citrique	77-92-9	201-069-1	
	MAK (SUVA)			
	Zitronensäure / acide citrique			
	VLE (courte durée)	4 e	mg/m ³	
	VLE (8h)	2 e	mg/m ³	
	Remarque/s	SSC		

Valeurs DNEL, DMEL et PNEC

valeurs DNEL (travailleurs)

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	huile minérale blanche (pétrole)			8042-47-5 232-455-8	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	220	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	160	mg/m ³
2	éthanol			64-17-5 200-578-6	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	343	mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	950	mg/m ³

valeurs DNEL (consommateur)

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Boules contre les fouines

Version actuelle: 1.0.0, établi le: 12.12.2019

Version remplacée: -, établi le: -

Région: CH

1	huile minérale blanche (pétrole)			8042-47-5 232-455-8
	orale	(chronique) à long terme	systémique	40 mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	92 mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	35 mg/m ³
2	éthanol			64-17-5 200-578-6
	orale	(chronique) à long terme	systémique	87 mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	206 mg/kg/jour
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	114 mg/m ³

valeurs PNEC

N°	Dénomination de la substance		N° CAS / CE
	compartiment écologique	Type	Valeur
1	éthanol		64-17-5 200-578-6
	Eau	eau douce	0,96 mg/L
	Eau	eau marine	0,79 mg/L
	Eau	eau douce sédiment	3,6 mg/kg poids sec
	Eau	eau marine sédiment	2,9 mg/L
	Eau	Eau dégagement intermittent	2,75 mg/L
	sol	-	0,63 mg/kg poids sec
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	580 mg/L
	empoisonnement secondaire	-	0,38 mg/kg nourriture

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Donnée non disponible.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

En cas de dépassement des valeurs limite au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Prendre les mesures de protection respiratoire appropriées en cas de formation de aérosols et de brouillard lorsque les valeurs limite d'exposition professionnelle ne sont pas spécifiées.

Protection des yeux / du visage

Lunettes de protection (EN 166)

Protection des mains

Utiliser des gants de protection en cas de contact prolongé avec le produit (EN 374). Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Divers

Vêtements de travail couramment utilisés pour les travaux chimiques.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat/Couleur
liquide

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Boules contre les fouines

Version actuelle: 1.0.0, établi le: 12.12.2019

Version remplacée: -, établi le: -

Région: CH

blanc			
Odeur			
eucalyptus			
Seuil d'odorat			
Donnée non disponible.			
pH			
Valeur	5,0	-	6,5
Point d'ébullition / Zone d'ébullition			
Donnée non disponible.			
Point de fusion / Zone de fusion			
Donnée non disponible.			
Point de décomposition / Zone de décomposition			
Donnée non disponible.			
Point d'éclair			
Valeur	>	105	°C
Méthode	(EC) method A.9		
Température d'auto-inflammabilité			
Donnée non disponible.			
Propriétés comburantes			
Donnée non disponible.			
Propriétés explosives			
Donnée non disponible.			
Inflammabilité (solide, gaz)			
Donnée non disponible.			
Limites inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité;			
Donnée non disponible.			
Limites supérieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité			
Donnée non disponible.			
Pression de vapeur			
Donnée non disponible.			
Densité de vapeur			
Donnée non disponible.			
Taux d'évaporation			
Donnée non disponible.			
Densité relative			
Donnée non disponible.			
Densité			
Valeur	0,95	-	1,01 g/ml
Température de référence	20 °C		
Solubilité dans l'eau			
Donnée non disponible.			
Solubilité(s)			
Donnée non disponible.			
Coefficient de partage: n-octanol/eau			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	éthanol	64-17-5	200-578-6

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Boules contre les fouines

Version actuelle: 1.0.0, établi le: 12.12.2019

Version remplacée: -, établi le: -

Région: CH

log Pow	-0,35	
Température de référence	24	°C
concerne	pH 7,4	
Méthode	OCDE 107	
Source	ECHA	

Viscosité			
Valeur	env.	2,9	mm ² /s
Température de référence		20	°C
Méthode	OECD 114		

9.2 Autres informations

Autres informations
Donnée non disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Donnée non disponible.

10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses improbables si utilisé correctement.

10.4 Conditions à éviter

Néant, à l'utilisation appropriée.

10.5 Matières incompatibles

Aucune connue

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité orale aiguë			
N°	Nom du produit		
1	Boules contre les fouines		
DL50	>	5000	mg/kg
Espèces	rat		
Méthode	OECD 423		
Source	Fabricant		

Toxicité dermale aiguë			
N°	Nom du produit		
1	Boules contre les fouines		
DL50	>	2000	mg/kg
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 402		
Source	Fabricant		

Toxicité aiguë par inhalation			
N°	Nom du produit		
1	Boules contre les fouines		
CL 50	>	2,06	mg/l
Durée d'exposition		4	h
Etat d'agrégation	Brouillard		

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Boules contre les fouines

Version actuelle: 1.0.0, établi le: 12.12.2019

Version remplacée: -, établi le: -

Région: CH

Espèces	rat
Méthode	EPA OPP 81-3
Source	Fabricant
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
2	éthanol	64-17-5	200-578-6

CL50	124,7	mg/l
Durée d'exposition	4	h
Etat d'agrégation	Vapeur	
Espèces	rat	
Méthode	OCDE 403	
Source	ECHA	

Corrosion cutanée/irritation cutanée

N°	Nom du produit
1	Boules contre les fouines

Espèces	lapin
Méthode	OCDE 404
Source	Fabricant
Évaluation	Non irritant

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

N°	Nom du produit
1	Boules contre les fouines

Espèces	lapin
Méthode	OCDE 405
Source	Fabricant
Évaluation	Non irritant

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N°	Nom du produit
1	Boules contre les fouines

Voie d'exposition	Peau
Espèces	cobaye
Méthode	OCDE 406
Source	Fabricant
Évaluation	non sensibilisant

Mutagénicité sur les cellules germinales

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	éthanol	64-17-5	200-578-6

Source	ECHA
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	éthanol	64-17-5	200-578-6

Voie d'exposition	orale
NOAEL	
Type d'examen	Etude sur 2 générations
Espèces	souris
Source	ECHA
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	éthanol	64-17-5	200-578-6

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Boules contre les fouines

Version actuelle: 1.0.0, établi le: 12.12.2019

Version remplacée: -, établi le: -

Région: CH

Source Evaluation/Classement	ECHA Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
---------------------------------	--

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique
Donnée non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	éthanol	64-17-5	200-578-6
Voie d'exposition	orale		
Durée d'exposition		14	semaines
Espèces	rat		
Organe cible	reins		
Méthode	OECD 408		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Danger par aspiration
Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité sur les poissons (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Huile d'eucalyptus citriodora hydratée, cyclisée (Huile CE (H/C))	1245629-80-4	-
CL50	>	35	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	poisson		
Source	Fabricant		
2	éthanol	64-17-5	200-578-6
CL50		14200	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Pimephales promelas		
Méthode	EPA		
Source	ECHA		

Toxicité sur les poissons (chronique)
Donnée non disponible.

Toxicité pour les daphnies (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Huile d'eucalyptus citriodora hydratée, cyclisée (Huile CE (H/C))	1245629-80-4	-
CE50	>	26	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
Source	Fabricant		
2	éthanol	64-17-5	200-578-6
CE50		10000	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	DIN 38412 T.11		
Source	ECHA		

Toxicité pour les daphnies (chronique)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Boules contre les fouines

Version actuelle: 1.0.0, établi le: 12.12.2019

Version remplacée: -, établi le: -

Région: CH

1	éthanol	64-17-5	200-578-6
NOEC		9,6	mg/l
Durée d'exposition		9	jour(s)
Espèces	Daphnia magna		
Source	ECHA		

Toxicité pour les algues (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Huile d'eucalyptus citriodora hydratée, cyclisée (Huile CE (H/C))	1245629-80-4	-
CE50		37	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Algues		
Source	Fabricant		
2	éthanol	64-17-5	200-578-6
CE50		275	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Chlorella vulgaris		
Méthode	OCDE 201		
Source	ECHA		

Toxicité pour les algues (chronique)			
Donnée non disponible.			

Toxicité sur bactéries			
Donnée non disponible.			

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	Huile d'eucalyptus citriodora hydratée, cyclisée (Huile CE (H/C))	1245629-80-4	-
Source	Fabricant		
Évaluation	facilement biodégradable		
2	éthanol	64-17-5	200-578-6
Type	biodégradabilité aérobie		
Valeur	env.	84	%
Durée		20	jour(s)
Méthode	OECD		
Source	ECHA		
Évaluation	facilement biodégradable		

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-octanol/eau			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	éthanol	64-17-5	200-578-6
log Pow		-0,35	
Température de référence		24	°C
concerne	pH 7,4		
Méthode	OCDE 107		
Source	ECHA		

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Donnée non disponible.

12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Boules contre les fourmes

Version actuelle: 1.0.0, établi le: 12.12.2019

Version remplacée: -, établi le: -

Région: CH

12.7 Autres informations

Autres informations

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballage

Les emballages doivent être vidés entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales. Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination de l'éliminateur régional agréé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Transport ADR/RID/ADN

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions ADR/RID/ADN.

14.2 Transport IMDG

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions IMDG.

14.3 Transport ICAO-TI / IATA

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions ICAO-TI / IATA.

14.4 Autres informations

Donnée non disponible.

14.5 Dangers pour l'environnement

Informations sur les risques pour l'environnement, si pertinents, voir 14.1 - 14.3.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non pertinent

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements UE

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation)

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Boules contre les fouines

Version actuelle: 1.0.0, établi le: 12.12.2019

Version remplacée: -, établi le: -

Région: CH

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance soumise à restrictions incluse à l'annexe XVII, du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Le produit n'est pas soumis à l'annexe I, partie 1 ou partie 2.

RÈGLEMENT (UE) N o 528/2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides

no produits biocides ZN CHZN5627

L'UFI* pour le produit de 200 g/l est : 3300-V0PV-T00Y-G2V1 : L'UFI* se réfère à la solution de base (ici 20% HUILE EC (H/C) - et suit les directives actuelles de la Commission européenne pour les produits biocides ayant un support de Type A/Carrier Type A (Subject: Handling "carriers" in the authorisation of biocidal products; CA-Nov16-Doc.4.3). Le matériau support du Répulsif Balles de cellulose ne fonctionne ici que comme une simple matrice de support. Seule la solution eau/stock ou solution de mouillage est pertinente pour la classification.

Utilisez les produits biocides avec précaution.

Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.

Directives CE 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/CE

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Service ayant établi cette fiche de données de sécurité

UMCO GmbH - D-21107 Hamburg, Georg-Wilhelm-Strasse 187, Tel.: +49(40)555 546 300, Fax: +49(40)555 546 357, e-mail: umco@umco.de

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Modifications / suppléments:

Les modifications par rapport à l'édition précédente sont indiquées à gauche de la page.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.

Prod-ID 762069